

n° 342

Septembre 2020



Si la cruauté humaine s'est tant exercée contre l'homme, c'est trop souvent qu'elle s'était fait la main sur les animaux.

"Marguerite Yourcenar"

PROTÉGEZ-VOUS  
ET PROTÉGEZ  
LES AUTRES

la  
VOIX

DU FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : [mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr) / site internet : [www.chartainvilliers.fr](http://www.chartainvilliers.fr)

 [www.facebook.com/mairie de chartainvilliers](https://www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers)

C'est avec une grande tristesse, que nous avons appris le décès de Michel DESROZIERS, survenu le 2 septembre 2020.



Michel avait été pompier volontaire et chef de corps des sapeurs pompiers du Centre de Première intervention de Chartainvilliers de mars 1985 à novembre 1989.

Michel était toujours « partant » pour aider dans l'organisation des manifestations, notamment celle du vide-grenier organisé par la Mairie où il assurait avec efficacité et gentillesse une partie de la restauration (frites et barbecue) avec l'équipe.

Une figure de Chartainvilliers nous a quittés.

Toutes nos pensées vont à son épouse, sa fille, sa petite-fille ainsi qu'à toute sa famille.



Ce samedi 29 août, nous avons pu tirer le traditionnel feu d'artifice.

Dans cette période compliquée tout est plus lourd à mettre en place, mais nous avons réussi et les spectateurs sont venus nombreux en respectant le port du masque et la distanciation. Merci.

Pour ce qui est de la suite des festivités, nous « naviguons à vue ». Cette année, était prévue une sortie pour nos anciens en octobre. Malheureusement, elle ne pourra pas se dérouler (problèmes de transport, accueil dans les restaurants, groupes limités à 10 personnes pour les visites....). Nous réétudierons le problème au printemps prochain. Reste en suspens le Noël des anciens et des enfants dont nous reparlerons. Bonne rentrée à toutes et à tous.



## BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque rouvrira partiellement ses portes à compter du 24 septembre.

Dans cette période de crise sanitaire, les horaires ont été aménagés.

Mardi et jeudi de 17h00 à 18h00 sur rendez-vous (tél: 06-85-55-68-03)

Samedi de 10h30 à 12h00 (2 personnes à la fois).

Port du masque obligatoire, gel hydroalcoolique à disposition.

Merci de votre compréhension. Bonne lecture.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade



## RÉUNION DU 10 JUILLET 2020

Au cours de cette réunion, les conseillers présents ont délibéré sur les points à l'ordre du jour :

### Approbation des comptes rendus des deux séances du 15 juin 2020

Aucune observation n'étant formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Le maire expose que le conseil doit procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les élections sont prévues le 27 septembre 2020.

Guy BOUAZIZ, Alain BOUTIN et Didier BAËTÉ se déclarent candidats pour l'élection des délégués.

Chaque conseiller municipal a déposé son bulletin plié dans le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote, qui a donné les résultats suivants :

BOUAZIZ G. : 13 voix, BOUTIN A. : 13 voix, BAËTÉ D. : 13 voix

Janine CHEUL, Dominique LEJEUNE et Cécile De BEIR se déclarent candidats pour l'élection des suppléants.

Janine CHEUL : 13 voix, Dominique LEJEUNE: 13 voix, Cécile De BEIR: 13 voix

### Renouvellement de la convention pour la garderie périscolaire

La convention serait reconduite tacitement jusqu'au 31 août 2023, ce qui présente l'avantage de conserver les mêmes tarifs. En cas de non reconduction, nous devons en informer les PEP par lettre recommandée 3 mois avant l'échéance.

Le maire précise que deux personnes sont présentes pour accueillir les enfants ; l'arrivée et le départ des enfants se font de fa-

çon échelonnée.

Le conseil donne un accord unanime au renouvellement de la convention avec l'AD PEP 28 pour la garderie périscolaire.

### Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le maire expose que c'est une commission qui se réunit une fois par an, pour donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation ayant fait l'objet d'une autorisation de construire au cours de l'année écoulée.

Cette commission est composée de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. La désignation des commissaires est effectuée par la DDFIP (finances publiques) à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms de contribuables, afin que les services fiscaux puissent procéder à la nomination des commissaires de la CCID.

### Désignation des représentants au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI)

Le maire expose que la commune est membre d'Eure-et-Loir Ingénierie (anciennement A.T.D.) et doit désigner, suite aux récentes élections municipales, un représentant titulaire et un représentant suppléant habilités à siéger à l'assemblée générale. Après appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote, dont le dépouillement a donné les résultats suivants :

Didier VERNIOL

13 voix - Représentant titulaire

G. BOUAZIZ

13 voix - Représentant suppléant

### Questions diverses

A.BOUTIN expose qu'il a dû quitter la réunion du conseil d'école, le 23 juin dernier, ayant été appelé

sur les lieux de l'incendie sur un terrain appartenant à la Grand Ferme, entre la route de Grogneul et la RD 906.

Il précise cependant que lors de la reprise de l'école, après le déconfinement, les élèves étaient présents à hauteur d'environ 80 % pour les deux dernières semaines de l'année scolaire.

F. TANTY souhaite remercier la municipalité pour l'aide apportée aux parents durant cette période si particulière (photocopies des devoirs...).

Il est évoqué de faire le point avec le R.P.I., les mairies du syndicat et les parents pour les enfants qui ont eu des difficultés pendant le confinement.

A.BOUTIN pense qu'en cas de renouvellement de la pandémie, nous devrions avoir une coopération plus étroite avec le SIRP et les autres communes. Il regrette, par ailleurs, que le problème des masques n'ait pas été réglé plus tôt.

Le maire et D. VERNIOL ont reçu le 30 juin dernier, la société PROLUDIC afin de trouver une solution pour le remplacement du revêtement actuellement en graviers, au niveau du toboggan. Le maire précise que lors de l'installation, les revêtements en mousse vieillissaient mal ; aujourd'hui, ils sont plus efficaces. F. TANTY pense que, d'un point de vue sanitaire, la mousse serait préférable. A. BOUTIN ajoute qu'il faudra prévoir une chape de béton. Le devis de la société PROLUDIC est attendu.

Par ailleurs, D. VERNIOL a étudié avec J.P. NEVEU l'enlèvement du grillage de la parcelle de l'ancien château d'eau, rue de l'Égalité. Il est envisagé un muret avec des poteaux bois. Un devis de l'entreprise FÉREBOIS s'élève à environ 1.500 euros. A. BOUTIN précise qu'il faut empêcher le stationnement de véhicules sur la parcelle.

D. LEJEUNE évoque l'installation de bancs à cet endroit.

L'abri bus des Bruyères a subi du vandalisme ; Il y a eu des bris de verre et un feu de bois y a été allumé. C. PICHOT pense que cet abri bus mériterait un coup de

peinture pour le réhabiliter un peu. C. de BEIR pense qu'il s'agit de provocation de la part des ados qui s'adonnent à ce genre de vandalisme. Elle demande quand seront installées les caméras de surveillance de Chartres Métropole, mais ajoute que le problème sera sûrement déplacé. A. BOUTIN répond que les caméras auraient dû être installées au mois de mai...

A. BOUTIN précise que, dans le cadre de la loi Engagement et Proximité, le Procureur devra dorénavant nous tenir informés de toute affaire qui concerne la commune. Par ailleurs, les pouvoirs de police du maire devraient être renforcés.

**Tour de tapis**

**D. LEJEUNE** : évoque la mise en place dans certaines communes de l'opération « voisins vigi-

lants ». Des référents sont nommés par quartier. Le maire répond que l'on peut envisager une rencontre avec la gendarmerie à ce sujet.

Évoque également la première réunion des nouveaux membres du C.C.A.S.

**F. TANTY** : le syndicat du R.P.I. s'est réuni le 16 juin pour le vote du budget primitif. La participation de la commune s'élève à 90.203 € pour 2020, soit 7.000 € de plus que l'année précédente. Il ajoute que la participation, calculée au prorata du nombre d'élèves, est maintenue au niveau de 2015.

Concernant le transport scolaire, la Région a demandé le règlement à hauteur de 80 %, malgré la période de confinement, au titre du soutien économique.

Il regrette que l'on n'ait pas demandé l'avis des communes à ce sujet. Il fait remarquer, par ailleurs, que les chauffeurs de

bus étaient malgré tout en chômage partiel !!!

Le renouvellement du bureau devrait intervenir en septembre. La rentrée 2020 sera donc préparée par l'équipe en place depuis six ans, ce qui est certainement une bonne chose.

**G. BOUAZIZ** : évoque le radar pédagogique acquis par la commune il y a quelques années. Il souhaiterait qu'il soit installé dans sa rue, pour le comptage des voitures. Il pense que le nombre de véhicules a sensiblement augmenté depuis la fin du confinement. A. BOUTIN répond qu'il doit recontacter l'entreprise pour réinstaller le logiciel de résultats.



**Evolution dans le recrutement des Sapeurs-Pompiers Volontaires**

Le département de l'Eure et Loir compte environ 1800 sapeurs pompiers volontaires et 200 sapeurs pompiers professionnels. Les missions de secours d'urgence aux personnes (SUAP) représentent environ 85% de nos mis-

sions. disposez d'une aptitude médicale partielle.

Vous devrez suivre une formation composée de 2 modules de 5 jours (évaluation en formation continue), pour un volume horaire de 80 heures de formation débouchant sur une évaluation pratique.

L'avancement en grade est possible selon les textes en vigueur chez les Sapeurs-Pompiers ainsi que l'accès aux formations liées au SUAP (par exemple : monitorat, instructorat ...).

Plus tard, si vous le souhaitez, vous pourrez être formé(e)s aux autres missions des sapeurs-pompiers comme les missions incendies et les opérations diverses. Si vous êtes intéressé(e)s, vous pouvez nous contacter afin d'obtenir des renseignements complémentaires en adressant un mail à [contactrecrute@csmaintenon@gmail.com](mailto:contactrecrute@csmaintenon@gmail.com), en précisant votre identité, votre adresse postale et votre numéro de téléphone.

Le Centre de Secours de Maintenon recrute, Osez Agir

Avant la dernière réforme de recrutement, un sapeur pompier volontaire devait obligatoirement suivre 80 heures de formation de secourisme et 180 heures de formation incendie et opérations diverses pour être pleinement opérationnel.

Désormais, vous pouvez devenir sapeur pompier volontaire en intervenant uniquement sur des missions SUAP, selon votre souhait ou si votre profil médical le contraint, c'est-à-dire que vous

**DÉPARTS**

M.CODINA olivier-Mme Barbara CLEFFS 7, rue Jean Moulin  
 MME Françoise FERROL 2, rue de la Libération  
 MM. Claude OUSTRIC 14, avenue des Bruyères  
 MM.JOUSSELIN Steve 20, rue de l'Avenir  
 MM.YAHIA CHERIF 7, rue de la Mairie  
 MM.TORRES Kevin 17ter, rue de l'Avenir

**ARRIVÉES**

MM.BONNEFOY Alexis / ALEBE Astrid 7, rue Jean Moulin  
 MM. SABLIN Gaëtan / DEREPE Alizée 2, rue de la Libération  
 Mme DISEZ Florence 14, avenue des Bruyères  
 MM.ROYER Armand / ROJAS July 20, rue de l'Avenir  
 Mme Isabelle PLISSON 7, rue de la Mairie  
 Mme DORÉ AnneCaroline 2A, rue de l'Avenir  
 MM. ALVAREZ PEREZ Michaël 7, rue du 11 Novembre

**MARIAGES / PACS**

M.DELAHAYE Fabien et Mme PEYRICAL-GOUGEARD 3 mars 2020 (PACS)  
 M.ROCHER Jean-Nicolas et Mme VANDENBRUWAENE Stéphanie 20 juin 2020

**NAISSANCES**

BOUDET Lily à DREUX 7 août 2020

**DÉCÈS**

M. CORLAY René à MAINVILLIERS 30 juillet 2020  
 M. DESROZIERS Michel Le Coudray 2 septembre 2020

							7	8
						6		
	5		2	3				
8			4	1			3	
			3		8		7	
	1			5	3			6
				4	6		8	
		9						2
5	8							

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S
1	C	O	M	M	A	N	D	E	R	D	I	A	P	H	A	N	E	S
2	O	B	E	I	R	O	P	E	R	A	S	L	A	G	U	N	E	
3	M	T	A	T	O	U	A	G	E	A	H	U	R	I	S	A		
4	P	E	R	M	N	A	T	B	E	B	E	C	O	R	O	N		
5	A	R	O	M	E	N	E	B	U	L	E	U	S	E	A	R	C	
6	C	E	I	U	L	E	E	T	A	L	E	L	A	N	C	E		
7	I	S	B	A	O	S	E	E	G	L	A	C	E	R	I	E		
8	T	O	M	E	R	B	R	O	U	E	T	T	E	S	L	A		
9	E	A	U	N	I	E	R	G	E	S	T	E	I	V	A	N		
10	S	E	R	T	L	E	P	R	E	R	G	N	O	N	S			
11	A	S	S	U	R	E	E	L	E	I	O	D	A	S	T	E		
12	V	E	E	D	A	T	C	H	A	N	O	U	E	R	D	E		
13	E	C	H	E	C	T	I	N	T	E	P	R	E	C	I	S	E	
14	R	H	O	T	R	O	T	T	E	G	E	I	S	H	A	I		
15	T	E	N	D	E	U	R	S	T	R	I	E	S	E	P	A	R	
16	I	T	A	S	S	A	H	U	E	S	I	G	N	A	L	E		
17	E	M	E	U	T	U	B	E	G	E	O	U	E	S	T			
18	S	U	B	I	A	X	E	D	E	M	U	N	I	O	I	L		
19	G	R	E	N	U	V	I	O	L	O	N	D	A	N	T	E		
20	V	I	E	O	D	E	U	R	S	U	S	U	E	L	U	V		
21	U	F	O	X	S	E	R	A	I	L	F	R	O	I	D			
22	S	P	O	T	O	S	S	U	E	U	R	O	U	R	E	S		
23	H	U	E	S	C	A	P	A	N	U	L	T	R	A	T			
24	B	O	L	T	R	I	C	T	R	A	C	O	U	D	G	R		
25	E	T	E	T	E	E	O	I	E	D	E	G	R	I	S	E	E	
26	N	O	A	L	E	N	T	O	U	R	P	I	N	S	O	N	S	
27	I	S	S	U	E	B	A	N	E	P	I	E	E	N	E	S		

*La Grand' Ferme*

Vous propose toute l'année : ses volailles fermières, fleurs, fruits, légumes de saison –Cueillis ou à cueillir  
 (à partir de mai cueillette à la ferme)

Présente sur les marchés de Gallardon, Maintenon, Epernon, Chartres

23, rue de Gallardon – 28130 CHARTAINVILLIERS – Tél. : 02 37 32 32 84

LES JARDINS DU CLOS D'ALICE

Service à la personne -Adhérent MDSAP en entretien de jardin

Tonte - Taille - Petit élagage....

Réduction d'impôt selon la loi de finance en vigueur

23, rue de Gallardon 28130 Chartainvilliers

Tél : 02-37-32-32-84



**VIDE-MAISON LES 19 ET 20 SEPTEMBRE DE 9H À 18 H**

**5, RUE DU 11 NOVEMBRE à CHARTAINVILLIERS**

**Petites annonces**

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers  
 Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.